



Comité des Fêtes de Clermont le Fort

18, le Fort - 31 810 Clermont le Fort

cdf.clermontlefort@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

Vide-greniers – Dimanche 1 juin 2025

Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide-greniers » organisée par le Comité des Fêtes de Clermont le Fort se déroulera au sein du village le dimanche 1 juin de 8h à 18h. (Ouverture de 6h à 7h30 pour les exposants)

Article 2 :

Le vide-greniers est ouvert aux particuliers non professionnels attestant sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal), en vue de vendre exclusivement des objets personnels usagés,

L'inscription préalable est obligatoire et ne sera validée qu'une fois le paiement et les documents retournés à l'adresse postale suivante : Comité des Fêtes 18 Le Fort, 31810 Clermont le Fort ou en mairie.

Liste des pièces obligatoires à fournir pour valider l'inscription
possibilité de nous les envoyer numériquement :

- La demande d'inscription **dûment remplie**.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers.
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation (par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de Clermont le Fort)
- Le chèque de caution (libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de Clermont le Fort)

Article 3 :

Les emplacements sont aux tarifs suivants :

- 2*2 m sans voiture : 5 €

- 4*4 m avec voiture : 10 €
- Tarif préférentiel pour les clermontois (2*2m sans voiture : 4 € ; 4*4m avec voiture : 8 €)

Caution de 20 € qui sera restituée après vérification de la propreté de l'emplacement.

Article 4 :

Le règlement des réservations se fera en ligne ou **par chèque** libellé à l'ordre du « Comité des Fêtes de Clermont le Fort ».

Article 5 :

Chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

Article 6 :

Les enfants mineurs exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à **aucun remboursement** du droit de place.

Article 8 :

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction de l'ordre d'arrivée et du type d'emplacement réservé.

Article 9 :

L'entrée du vide-greniers est interdite avant 06h. L'installation des stands devra se faire de 06h à 07h30. Passé ce délai, **plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide-greniers jusqu'à la fin de celui-ci, soit 18h.**



Comité des Fêtes de Clermont le Fort

18, le Fort - 31 810 Clermont le Fort

cdf.clermontlefort@gmail.com

Article 10 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 11 :

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide-greniers.

Article 12 :

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ledit registre sera archivé par l'association organisatrice de cette manifestation.

Article 13 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 14 :

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite.

Article 15 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 16 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 17 :

L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter l'inscription de personnes n'ayant pas respecté le règlement lors de manifestations précédentes.

Article 18 :

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 19 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure et s'engagent à rembourser les participants.

Article 20 :

Tout participant doit prévoir son matériel d'exposition, s'engage à avoir pris connaissance de ce règlement et à l'appliquer

Article 21 :

Pas de branchement électrique sur site.

A..... Le

Signature (lu et approuvé)



Comité des Fêtes de Clermont le Fort

18, le Fort - 31 810 Clermont le Fort

cdf.clermontlefort@gmail.com

ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT (PERSONNE PHYSIQUE - PARTICULIER)

Vide-greniers – Dimanche 1 juin 2025

Je soussigné(e), Nom, Prénom :
Né(e) leà Département : Ville :
Adresse :
C.P.....Ville
Tel :
Courriel :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :
Marque et modèle de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- Atteste avoir pris connaissance du règlement de la manifestation.

Je souhaite réserver :

- ☐ **emplacements de 2*2 m sans voiture au prix de 5 €**
- ☐ **emplacements de 4*4 m avec voiture au prix de 10 €**
- ☐ table(s) au prix de 3 €
- ☐ chaise(s) au prix de 3 €

Je joins la somme de € par chèque à libeller à l'ordre du Comité des Fêtes de Clermont le Fort.

Attention : l'exposition se déroulera en extérieur, pensez à amener vos barnums, parasols...

Je m'engage également à respecter le règlement ainsi que toutes les recommandations que pourraient me faire les organisateurs. Le dossier complet est à retourner au :

Comité des Fêtes de Clermont le Fort

18, le Fort

31 810 Clermont le Fort

ou par mail : cdf.clermontlefort@gmail.com

Celui-ci comprend (envoi par mail possible) :

- ☐ Cette fiche de renseignements complétée et signée
- ☐ Le règlement signé, daté par l'exposant avec la mention « lu et approuvé »,
- ☐ Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers
- ☐ La participation financière
- ☐ Le chèque de caution de 20 € par emplacement

A Le

Signature (lu et approuvé)